



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

www.fr.ch/diaf

Seules les paroles prononcées font foi !

Assemblée communale constitutive – législature 2026-2031 de la commune Le Mouret
Le Mouret, le 22 juin 2026

Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF

Mesdames, Messieurs,

Il est rare que je sois invité à une assemblée communale. Et j'ai grand plaisir à vivre avec vous ce moment fort de notre démocratie. Celui où la population locale décide de son avenir au niveau du premier pilier de notre système fédéral, la commune.

C'est l'occasion pour moi de prendre le pouls du bon fonctionnement de nos institutions et de la population.

Je ne me suis jamais imaginé gouverner dans une tour d'ivoire et c'est toujours avec grand bonheur que je me rends à l'écoute des citoyennes et citoyens.

Permettez-moi tout d'abord de renouveler mes vœux, déjà fait lors de l'assermentation en avril dernier, en félicitant les autorités nouvellement élues.

Cher Conseil communal, vous avez reçu la confiance de la population, une confiance précieuse, exigeante et porteuse de responsabilités. Elle vous engage à œuvrer, durant les cinq prochaines années, au développement harmonieux de votre commune, au service de l'intérêt général.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance aux membres des autorités sortantes puisque Le Mouret a connu un important renouvellement durant ces élections.

L'engagement contribue à la vitalité de notre démocratie locale. Dans un système comme le nôtre, fondé sur la proximité et la participation, cet engagement est tout simplement indispensable.

Merci aux cinq sortants, qui comptabilisent plus de 100 ans (109) d'engagement avec une mention particulière pour le syndic sortant Nicolas Lauper qui a fait 35 années de mandat dont 25 en tant que syndic ! Bravo !!!

Mesdames, Messieurs,

Notre système fédéral basé sur la milice et la proximité des élus avec leur commune est cité en exemple dans le monde entier, mais sans vous, sans un bon fonctionnement des institutions et des communes, il perd toute sa légitimité et crédibilité, la démocratie ne fonctionne tout simplement plus.

La Commune c'est le premier échelon de l'action publique, celui du quotidien, celui de la proximité avec les citoyennes et les citoyens, celui du terrain. C'est le lieu privilégié de dialogue. Je garde d'ailleurs un excellent souvenir de mon passage au Conseil communal de Gruyères.

Mais, je vous rassure, j'ai bien conscience que les défis qui se présentent à vous sont nombreux. Ils sont à la fois structurels et conjoncturels :

- évolution démographique,
- aménagement du territoire,
- transition énergétique et climatique,
- gestion des infrastructures,
- attentes croissantes de la population en matière de services publics,
- Individualisation de la société,
- Etc. Je pourrais continuer longtemps la liste.

Face à ces enjeux, la collaboration, notre collaboration sera essentielle.

Collaboration au sein de l'exécutif communal, bien sûr, mais aussi avec l'assemblée communale, avec les communes voisines, et également avec « moi », je veux dire le canton 😊.

Je tiens à vous assurer de la volonté du Conseil d'État d'être un partenaire à l'écoute, respectueux de l'autonomie communale, mais également attentif à la cohérence et à la cohésion cantonales.

Nous pouvons avoir des contraintes et des obligations différentes, qui peuvent parfois créer des désaccords, mais nous sommes dans le même bateau, alors évitons d'opposer nos institutions et ramons ensemble pour le bien de toutes et tous.

L'autonomie communale est un pilier fondamental de notre système. Elle s'accompagne toutefois d'une responsabilité forte : celle de gérer les ressources avec rigueur, de prendre des décisions équilibrées et de maintenir un dialogue constant avec la population.

Mesdames, Messieurs,

Au-delà des institutions et des compétences, ce qui fait la force d'une commune, ce sont avant tout les femmes et les hommes qui s'y engagent. Être élu/e communal/e, c'est accepter de consacrer du temps, de l'énergie et parfois de renoncer à une part de sa vie privée. C'est un engagement exigeant, mais profondément utile et porteur de sens.

Dans une époque marquée par des mutations rapides et parfois des incertitudes, cet engagement est d'autant plus précieux. Il contribue à maintenir la confiance dans les institutions et à renforcer le lien social.

Je vous encourage donc à aborder cette nouvelle législature avec enthousiasme, avec pragmatisme et avec esprit d'ouverture. Les défis sont réels, mais les opportunités le sont tout autant. Le retour sur investissement du temps investi sera une quantité de connaissances et de rencontre comme bagage à vie.

Je termine par un partage d'expérience en tant que directeur des institutions, les communes où nous avons malheureusement dû intervenir sont celles où le travail d'équipe du Conseil était absent.

Vous aurez des désaccords, c'est certain et c'est parfois même assez sain. Toutefois, une fois la décision prise, on fait corps et on défend tous ensemble la même position. C'est ainsi que les meilleures équipes fonctionnent et si on se soutient, on peut faire face à toutes les situations.

Avant de conclure, je souhaite adresser un message particulier à la population du Mouret : continuez à vous impliquer dans la vie communale, à participer aux assemblées, à faire entendre votre voix. La démocratie locale vit grâce à vous.

Mais n'oubliez jamais de remonter vos doléances auprès des élus dans le plus grand respect de la fonction et surtout, n'hésitez pas à remonter les compliments de temps en temps également. On ne parle jamais assez des trains qui arrivent à l'heure 😊 .

Je félicite encore l'équipe sortante et je forme mes meilleurs vœux de succès aux nouvelles autorités communales pour cette législature 2026–2031.

Je vous remercie de votre attention.